

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 18/09/2020

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES RODEOS MOTORISES

Le phénomène des rodéos motorisés, à l'origine de comportements routiers dangereux qui suscitent nuisances, incivilités et incidents, est une préoccupation partagée par les services de l'État, les élus et les riverains.

Monsieur Jean-Marie Girier, préfet du Territoire de Belfort, a réuni hier soir en préfecture les maires et élus de Belfort, Offemont, Essert, Bavilliers et Fontaine en présence de Monsieur Eric Plantier, procureur de la République. Les différents acteurs de la sécurité : police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, ont partagé le constat opérationnel de la situation, les moyens juridiques et opérationnels déjà à l'œuvre, et les perspectives pour renforcer l'efficacité de cette lutte.

Depuis le début de l'année, 79 interventions de police ont été répertoriées sur des signalements de rodéos dans la seule agglomération belfortaine. De nombreux véhicules deux-roues sont régulièrement saisis pour infractions diverses (défaut de permis de conduire, d'assurance, de contrôle technique etc.).

Il a été annoncé la réactivation de la cellule anti-rodéos de la police nationale pour agir plus efficacement avec les communes et établir des procédures judiciaires. Un travail partenarial renforcé sera développé avec le centre d'opération de contrôle et de supervision de la ville de Belfort.

La Préfecture a proposé des axes d'amélioration pour les prochains mois sur le renforcement des moyens techniques, des partenariats, de la concertation avec les communes et de la prévention.

Cette réunion est une première étape dans la lutte contre ces pratiques accidentogènes et sources de troubles à la tranquillité publique.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet



Pour rappel :

Auparavant sanctionné pour des infractions au Code de la route, le rodéo urbain est devenu, avec la Loi n°2018-701 du 3 août 2018, un délit passible d'un an de prison et de 15.000 euros d'amende. En cas de facteurs aggravants (consommation d'alcool ou usage de stupéfiants), les condamnations peuvent aller jusqu'à cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende.

Parce que nous sommes tous acteurs de la sécurité et de la qualité de notre cadre de vie, le commissariat de Belfort recueille l'ensemble des signalements citoyens sur l'adresse e-mail : police-belfort@interieur.gouv.fr. Cette adresse ne doit pas être utilisée en cas d'urgence. Dans ce cas la ligne 17 police secours est à privilégier.